

Département de Loire Atlantique	REPUBLIQUE FRANCAISE	Commune de Paimboeuf
Arrondissement de Saint-Nazaire	Liberté – Egalité - Fraternité	Domaine : Urbanisme
Canton de Saint-Brevin-les-Pins	Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal	D2022109

Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept janvier, se sont réunis en mairie (délocalisée Salle Cutullic) en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond CHARBONNIER, Maire.

Étaient présents : M. Michel JULLIEN, Mme Annie BRIEND, M. Jérôme ELIN, Mmes Amandine DEMAILLY, Christiane TOUCANNE, MM. Roland SCLAVERANO, Hervé GUIGO, Mme Monique AERTGEERTS, MM. Laurent ELIN, Michaël SEPTIER, Mme Claudine HUYEN, M. Teddy LAMANT, Mme Emilie DONNÉ, MM. Bruno POTIER, Jean-Sébastien CHÂTEAU, Ivan GUITTENY

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration :

Mme Anne LUCAS	pouvoir à	M. Jérôme ÉLIN
Mme Delphine GLEVER	pouvoir à	Mme Amandine DEMAILLY
Mme Émilie KERGREIS	pouvoir à	M. Michel JULLIEN
Mme Mélissa FLACONEL	pouvoir à	Mme Annie BRIEND

Absents : M. David Aoustin et Mme Angélique DALLO

Monsieur le Maire, Président, a ouvert la séance et fait l'appel. Il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Émilie DONNÉ est désignée pour remplir cette fonction.

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES COMMUNES DE PAIMBOEUF ET SAINT-VIAUD : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Par arrêté n° 2021/ICPE/327 du 15.12.2021, une enquête publique est ouverte, en mairie de PAIMBOEUF et de SAINT-VIAUD, pendant 31 jours consécutifs (sans les vacances scolaires), du mercredi 5 janvier au vendredi 4 février 2022 à 16H30 inclus.

Celle-ci porte sur la demande présentée par la Société SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DES BORDS DE LOIRE, en vue d'obtenir un permis de construire pour la construction et l'exploitation d'une installation de production électricité à partir de l'énergie solaire, implantée sur les communes de PAIMBOEUF et SAINT-VIAUD.

Pendant toute la durée de l'enquête le public peut prendre connaissance du dossier d'enquête publique en Mairie de PAIMBOEUF ainsi que sur son site internet et de SAINT-VIAUD aux jours et heures d'ouverture habituels.

Envoyé en préfecture le 27/01/2022

Reçu en préfecture le 27/01/2022

Affiché le

ID : 044-214401166-20220124-D2022109-DE

Le dossier comporte une étude d'impact du projet, ainsi que les avis obligatoires notamment l'avis de l'autorité environnementale.

Conformément aux dispositions de l'articles R 181-38 du Code de l'Environnement, les conseils municipaux de Paimboeuf et de Saint-Viaud sont appelés à émettre un avis sur le présent projet, dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de celle-ci.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de construction et l'exploitation d'une installation de production électricité à partir de l'énergie solaire sur les communes de PAIMBOEUF et SAINT-VIAUD.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la publicité et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Paimbœuf, le 24 janvier 2022

Le Maire,



Raymond CHARBONNIER